

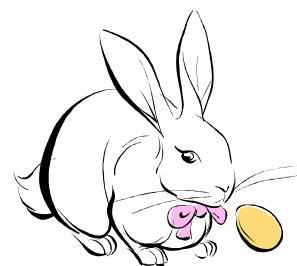
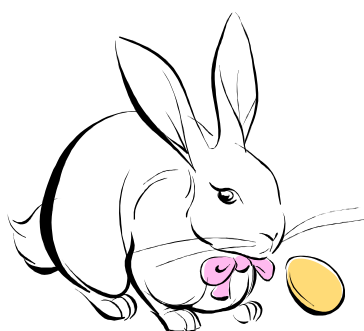
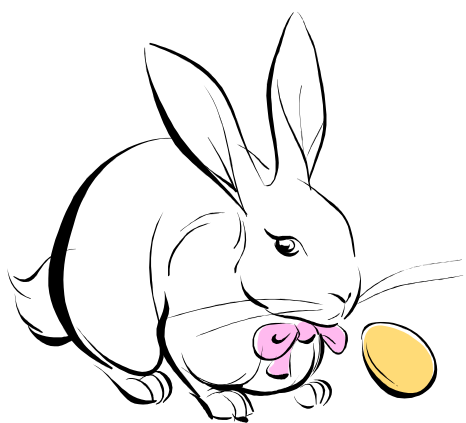
N°55

Mars 2012

LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



Le Conseil communal souhaite
à toutes et tous un doux printemps
et des belles fêtes de Pâques



Merci à Jean-Jacques Grandjean, Caissier communal

Enfant d'Enney, c'est partagé entre ton village et le beau verger de l'école d'Estavannens que tu as suivi ta scolarité. Les pommiers chargés se souviennent encore des mémorables parties de football que les enfants disputaient à la récréation.

Tant dans la plaine que dans la montagne de Grandvillard, autre lieu cher à ton cœur, tu as appris les valeurs de la terre et de la nature, auprès de ton grand-papa et de tes oncles, toujours entouré d'une belle bande de cousins.

Ton diplôme en poche, tu t'es établi à Morges quelques jours par semaine, pour faire tes premières armes dans le métier. C'est dans la branche de la mécanique que tu as débuté ta profession, puis tu as bifurqué vers l'informatique, passion découverte au gré du métier.

Après l'automobile et ses belles mécaniques, l'informatique comptait beaucoup pour toi, au point d'en devenir presque une passion.

En 1994, tu es entré au service de ta commune d'Enney, comme caissier communal à temps partiel. Puis, ensuite, tu as été nommé Secrétaire et Caissier communal à plein temps.

En 2004, avec la fusion de la commune de Bas-Intyamou, l'administration a été structurée et tu as assumé la charge de la caisse communale.

Durant ces années, tu as donné beaucoup de ton temps et de ta personne pour mener à bien ta tâche et offrir à tous ceux qui le souhaitait, un peu d'attention.

D'autres mandats occupaient aussi tes moments de libre, au sein de la Paroisse d'Enney, puis celle de Bas-Intyamou, à l'Unité pastorale du secteur de Notre Dame de l'Evi, au syndicat des routes alpestres d'Estavannens, etc.

Le 21 janvier 2012, ton cœur s'est brusquement arrêté et, discrètement, sans autres formalités, tu t'en es allé.

Nous garderons un souvenir ému de toi, de ta gentillesse, de ta disponibilité et de ton dévouement sans bornes pour ton prochain. Nous sommes fiers d'avoir partagé, dans l'amitié, un bout de ton chemin.

A Dieu !

Administration communale

Suite au décès subit de notre Caissier communal, l'administration communale s'est réorganisée, pour assurer son bon fonctionnement.

Mme Erika Dupont Secrétaire se charge de régler les affaires courantes de la caisse communale. Une personne a été engagée de manière temporaire pour effectuer le bouclage des comptes 2011.

Pour l'administration courante, Mme Erika Dupont collabore étroitement avec Mme Laurence Jaquet-Pugin, dans le but d'assumer les tâches.

Dès le 1^{er} mai 2012, une caissière communale a été engagée. Nous la présentons plus en détail dans le bulletin d'information de juillet.

Impôts 2011 et 2012

Vous avez récemment rempli votre déclaration fiscale pour l'année 2011.

Selon les barèmes et calculs figurant aux pages 51, 52 et 53 des instructions générales du Service cantonal des contributions à Fribourg, vous avez la faculté de calculer le total des impôts dus, tant à la commune qu'au canton.

Il vous appartient alors, pour éviter la facturation d'intérêts compensatoires, d'adapter l'éventuel montant manquant sur les acomptes 2011 en utilisant le bulletin vierge « acompte volontaire ». Votre versement est à effectuer jusqu'au 30 avril 2012.

D'autre part, la facturation des acomptes impôts 2012 va intervenir dans le courant du mois de mai 2012.

Les contribuables qui ont vu leur situation se modifier de façon importante en 2011, ou en ce début d'année 2012, voudront bien nous faire parvenir dans les meilleurs délais, une copie de leur déclaration 2011 (revenus et fortune) pour nous permettre de calculer des acomptes 2012 au plus juste.

L'administration communale reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Contrôle des habitants

- ***Devoirs des bailleurs ou des logeurs***

La loi sur le contrôle des habitants précise que les bailleurs doivent annoncer les changements de locataires, en particulier pour les personnes de nationalité étrangères.

En résumé, les propriétaires qui louent des logements doivent annoncer les changements de locataire à la commune, de manière à ce que le Contrôle des habitants puisse être tenu à jour.

- ***Lorsqu'on s'établit dans une commune, que fait-on ?***

Selon l'article 4 de la loi sur le contrôle des habitants, la personne, de nationalité suisse ou étrangère, qui s'établit dans une commune doit s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Elle s'annoncera au bureau communal pour y déposer son acte d'origine ou présenter son autorisation de séjour.

Les personnes de nationalité étrangère qui n'ont pas encore d'autorisation de séjour établie par le Canton de Fribourg s'annoncent auprès du Service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Elles se présentent également à l'administration communale pour s'enregistrer.

Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger

En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale, afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

Il est nécessaire de faire établir par le contrôle des habitants de la commune, **une attestation** qui confirme l'identité de l'enfant et que l'autorisation de voyager est bien délivrée par un parent qui détient l'autorité.

Pièces d'identité

✓ Passeports

Depuis le 1^{er} mars 2010, les passeports suisses sont à commander au Service de la population et des migrants, Route d'Englisberg 9-11 à Granges-Paccot.

Le passeport biométrique coûtera,

- pour un adulte dès 18 ans : CHF 145.00 pour une validité de 10 ans
- pour un enfant : CHF 65.00 pour une validité de 5 ans

Les anciens passeports restent valables jusqu'à leur échéance.

✓ Cartes d'identité

Les cartes d'identité sont à commander au bureau communal.

Les prix de la carte d'identité demeurent inchangés, soit :

- Pour un adulte dès 18 ans : CHF 70.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 35.00 pour une validité de 5 ans.

Par contre, en cas de commande simultanée d'une carte d'identité et d'un passeport, c'est au service des migrants à Granges-Paccot qu'il faudra se rendre.

La commande d'une carte d'identité et d'un passeport coûtera :

- Pour un adulte : CHF 158.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 78.00 pour une validité de 5 ans.

Les pièces d'identité se paient au comptant, à la commande.

L'administration communale reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Coup



de chapeau à

Madame Flavie Caille,

d'Estavannens, qui a franchi, le 7 mars 2012, le cap de son nonantième anniversaire.

Toute la communauté se joint au Conseil communal pour féliciter cette charmante dame et pour lui souhaiter plein de bonnes choses, particulièrement la santé, ce bien si précieux, afin qu'elle puisse cheminer encore de nombreuses années parmi nous.

Sirènes protection civile

Au début du mois de février, les services de la protection civile ont testé le bon fonctionnement des sirènes de protection civile dans tout le pays.

Ces essais ont démontré que, sur les plans, la couverture du territoire était assurée. Par contre, dans la réalité, il en est autrement.

Dans certains quartiers de nos communes, la sirène était totalement inaudible. Ces constatations ont été transmises au service de la protection civile à Fribourg qui va se charger d'étudier la question et y remédier.

Pour le village d'Estavannens, le test n'a pas eu lieu du tout car la sirène installée sur le toit de l'école est momentanément hors service en raison des travaux.

Constructions – Rénovations de bâtiments

Il y a lieu, par ces quelques lignes, de vous rappeler quelques principes à respecter lors de constructions, rénovations ou modifications mineures de bâtiments :

La commune est compétente pour délivrer des autorisations de construire pour des objets de minime importance selon la liste ci-dessous :

- murs de soutènement jusqu'à une hauteur de 1.20 mètre, déblais et remblais d'une hauteur maximale de 1.20 mètres,
- travaux d'entretien et de réparation de façade qui modifient sensiblement l'aspect du bâtiment,
- changement d'affectation des locaux sans travaux,
- installations solaires d'une surface maximale de 50 m²,
- autres constructions et installations qui ne sont pas destinées à l'usage d'habitation comme les abris pour petits animaux, garages, couverts à voitures, cabanes de jardin, couverts, jardins d'hiver non chauffés, piscines privées, biotopes, etc.

Si besoin est, le Conseil communal soumettra, aux services concernés, le dossier de construction pour préavis.

Sont soumis à autorisation du Conseil communal, sans mise à l'enquête :

- Les rénovations de façades, de toitures et des éléments d'architecture tels que balcons, volets, etc... Afin que le Conseil communal puisse se prononcer, il y a lieu de déposer un échantillon représentatif des teintes.

Le préavis de la Commission des biens culturels reste réservé pour des bâtiments protégés.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'aucun aménagement ne doit être réalisé aux abords directs des cours d'eau. En effet la loi prévoit maintenant des espaces à maintenir libres pour les cours d'eau. Par conséquent, il y a lieu de se renseigner avec soin avant d'entreprendre une quelconque réalisation.

Il est important également d'aviser suffisamment tôt l'administration communale si des échafaudages sont montés et qu'ils empiètent, même de très peu, sur le domaine public. La commune se charge alors d'aviser les services d'urgence et sanitaires, et coordonne l'ensemble des travaux sur les routes communales.

Ecole d'Estavannens

Comme déjà annoncé, le chantier avance à grand train et les travaux du second œuvre se poursuivent dans de bonnes conditions. L'école est sous toit et les classes et autres espaces sont bien visibles et définis.

Comme promis, le bâtiment sera livré aux enfants pour la rentrée du mois d'août 2012.

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date de la journée « portes ouvertes », soit le

samedi 8 septembre 2012.

Le programme des festivités vous sera communiqué en temps voulu.

Passages à niveau – assainissements

La Commune de Bas-Intyamon compte, sur son territoire, plusieurs passages à niveau non gardés jugés dangereux par les entreprises de transports publics. La Confédération et le Canton imposent aux communes des délais précis pour procéder aux assainissements nécessaires, afin de ne plus connaître d'accidents aux endroits critiques.

Dans ce cadre-là, la Confédération va prochainement mettre en consultation publique la suppression de plusieurs passages à niveau non gardés sur Enney et sur Villars-sous-Mont. Les avis d'enquête seront affichés aux piliers publics des 3 villages. Nous vous rendons ainsi attentifs à l'importance de ces dossiers et vous invitons à en prendre connaissance dans le délai de la consultation publique.

Remplacement d'une conduite d'eau à Estavannens

Comme annoncé lors de la dernière assemblée communale, la commune doit procéder au remplacement de la conduite principale d'adduction d'eau à la Rue du Village d'Enhaut à Estavannens. En effet, cette conduite est ancienne et des fuites importantes surviennent régulièrement.

Les travaux viennent de débuter et ils vont s'étendre jusque vers la fin du mois d'avril. Les entreprises feront le maximum pour limiter les désagréments et nous vous recommandons auprès des usagers pour qu'ils fassent preuve de patience.

Bibliothèque régionale de l'Intyamou

Un local agréable et accueillant, une hôtesse souriante et disponible !

Dès votre entrée dans ce lieu, les mots et les images vous feront pénétrer tantôt dans un monde de rêve, de joies, de rires ; tantôt ils vous rendront mélancoliques ou vous toucheront aux larmes. Ils pourront aussi vous mener à la découverte de lieux inconnus et féeriques ou tout simplement vous apporter un peu de détente bienvenue dans la frénésie des jours qui filent...

Mais quel est donc ce lieu magique ? Située dans le charmant village d'Albeuve, c'est la ***Bibliothèque régionale de l'Intyamou*** où tous les gens de la vallée, comme ceux d'ailleurs, peuvent avec bonheur trouver le livre de leur choix aux heures d'ouverture ci-après :

Heures d'ouverture :

Lundi	16.00 h.	18.00 h.
Mercredi	14.30 h.	16.30 h.
Vendredi	18.30 h.	20.30 h.



Voyager en train

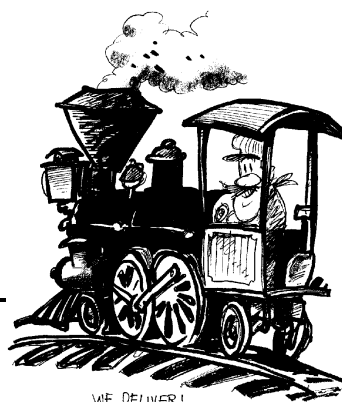
La commune de Bas-Intyamou s'est associée à la commune de Haut-Intyamou et à Grandvillard pour l'acquisition de deux abonnements généraux des CFF.

De ce fait, deux personnes habitant les communes participant au financement de ces abonnements ont la possibilité de voyager chaque jour sur l'ensemble du réseau des transports publics de Suisse pour la somme de Fr. 38.00 par jour et par personne.

Une seule adresse pour les renseignements et les réservations :

Cafétaria du Home de l'Intyamou
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !



Déchetteries
Horaires d'été
Dès le 1^{er} avril 2012

Enney :

Le mercredi de 17.30 h. à 19.00 h.
Le samedi de 10.00 h. à 11.30 h.

Grandvillard :

Le mardi de 17.30 h. à 19.30 h.
Le jeudi de 17.30 h. à 19.30 h.
Le samedi de 10.00 h. à 12.00 h.



Avis aux détenteurs de chien
Propreté et sécurité sur les voies et places publiques

Le bonheur d'être propriétaire d'un chien est assorti de quelques contraintes, qu'il est important de respecter.

La commune a installé des poubelles à plusieurs endroits, avec des distributeurs de sacs qui servent à ramasser les crottes de chien. Il n'y a donc plus d'excuses pour ignorer les déjections de votre fidèle compagnon à quatre pattes.

Nous rappelons aussi aux maîtres que les chiens doivent être attachés ou rappelés lorsqu'ils croisent des passants, de manière à ne pas les importuner ou les effrayer. A votre domicile, votre chien doit être soit attaché, soit dans un enclos ; il ne peut pas errer à sa guise.

Ne dit-on pas que la liberté de chacun s'arrête là où celle des autres commence ?

Un grand Merci.

TIRS OBLIGATOIRES 2012

- AVIS -

Nous informons les hommes astreints au service, dès l'école de recrue et jusqu'à la classe 1978, des villages d'Enney, Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé sur la commune de Grandvillard, aux dates suivantes :

Samedi	21 avril 2012 de 13.30 h. à 16.30 h.
Samedi	25 août 2012 de 13.30 h. à 16.30 h.

Chaque tireur apportera avec lui

- *la lettre circulaire munie des étiquettes autocollantes*
- *le livret de service*
- *le livret de tir ou le livret de performances militaires*
- *une pièce d'identité officielle*
- *l'arme personnelle avec sa trousse de nettoyage*
- *la protection personnelle de l'ouïe*

Remarques :

- les militaires licenciés de l'armée en 2012 ne sont plus astreints au tir cette année-là.
- licenciements en 2012 : sdt et sof 1978, ainsi que 1979 à 1982 au cas où les obligations militaires ont été remplies.
- Les militaires qui accomplissent leurs obligations durant le 2^{ème} semestre ne seront libérés que l'année suivante et sont donc astreints au tir.

Le Tir en Campagne 2012 aura lieu les 1,2 et 3 juin à Sorens. Allez-y nombreux !
Entraînements possibles au stand de Grandvillard les 24, 26 et 31 mai 2012.

Calendrier intersociété – Enney

Date	au/et		Société	
MARS				
16.03.2012			SIV	Assemblée à l'Auberge
25.03.2012			SIV	Loto à Enney
26.03.2012			POMPIERS	Cours officiers
30.03.2012	et	31.03.2012	Musique	Concert annuel à Albeuve
AVRIL				
01.04.2012			CHANT ESTAVANNENS	100ème anniversaire de la société à Estav.
02.04.2012			POMPIERS	Cours de cadre général
08.04.2012			CHANT ESTAVANNENS	Concert à Vuipens avec les Dzoyà
17.04.2012			POMPIERS	Exercice n° 1 à 19h45 local du feu
21.04.2012			TIR	Tir obligatoire
23.04.2012			POMPIERS	Exercice n° 2 à 19h45 local du feu
25.04.2012	au	28.04.2012	JEUNESSE	Chant du 1 ^{er} mai
27.04.2012	et	28.04.2012	TIR	Tir de l'Intyamon à Montbovon
MAI				
11.05.2012	au	13.05.2012	MUSIQUE	Fête des musiques à La Tour-de-Trême
26.05.2012			TIR	Tir en campagne anticipé
28.05.2012			JEUNESSE ESTAVANNENS	Rencontres alpestre de l'Intyamon
JUIN				
01.06.2012	au	02.06.2012	TIR	Tir en campagne à Sorens
14.06.2012			POMPIERS	Cours machiniste à 19h45 local du feu
22.06.2012	et	23.06.2012	FC HAUTE-GRUYERES	Tournoi interusine à Grandvillard
28.06.2012	au	30.06.2012	JEUNESSES	Rencontres à Pont-la-Ville
JUILLET				
06.07.2012			MUSIQUE	Concert NJBB à Montbovon
27.07.2012	et	28.07.2012	JEUNESSE	Tournoi de foot sur savon à Enney
AOUT				
01.08.2012			SIV	Fête du 1 ^{er} août à Enney
06.08.2012	au	14.08.2012	AUBERGE	Vacances d'été
25.08.2012			TIR	Tir obligatoire
29.08.2012			POMPIERS	cours officiers
SEPTEMBRE				
02.09.2012			SDI	Sortie
05.09.2012			POMPIERS	Cours de cadre général
07.09.2012	et	08.09.2012	TIR	Tir de clôture
08.09.2012			COMMUNE	Inauguration de l'école à Estavannens
09.09.2012			SKI CLUB ESTAVANNENS	Loto à Enney
19.09.2012			POMPIERS	Exercice n° 3 19h45 local du feu
28.09.2012			POMPIERS	Exercice n° 4 19h45 local du feu
30.09.2012			TIR	Loto à Enney
OCTOBRE				
12.10.2012	et	13.10.2012	SKI & SNOWBOARD CLUB	Nuit du vin cuit à Enney
20.10.2012			TIR	Match aux cartes au stand

Le coin des fanfares

Fête des Musiques

La prochaine Fête des Musiques Gruériennes se tiendra à La Tour-de-Trême,

du 10 au 13 mai 2012.

L'Harmonie de Broc-Estavannens se produira en concours le :

vendredi 11 mai 2012 à 20h30.

L'Amicale-Vudalla d'Albeuve-Enney se produira en concours le

samedi 12 mai 2012 à 14h30.

Toutes les deux participeront au **concours de marche** le dimanche matin, à 10h03 pour Broc-Estavannens et à 10h42 pour Albeuve-Enney.

Le cortège se déroulera le dimanche après-midi.

Nous souhaitons plein succès à tous ces amateurs passionnés et vous encourageons à les soutenir par votre présence à leurs prestations.



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

La Ligue contre le cancer, l'Association du diabète, la Ligue pulmonaire, le CIPRET, le Centre de dépistage du cancer du sein et le Registre des tumeurs

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

Association fribourgeoise du diabète



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- diabete@liguessante-fr.ch – www.associationdudiabete.ch/fribourg
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET - Centre d'information et de prévention du tabagisme

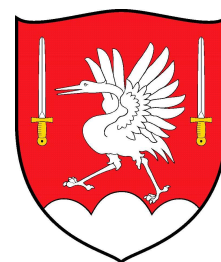
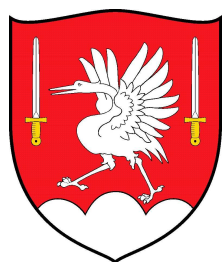


- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein




- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamou.ch
E-Mail		commune@bas-intyamou.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

Le bureau communal sera fermé les jours suivants :
Pâques : du jeudi 5 avril à 17. h. au mardi 10 avril à 08.30 h.
Ascension : Jeudi 17 mai et vendredi 18 mai 2012
Pentecôte : Lundi 28 mai 2012
Fête-Dieu : Jeudi 7 et vendredi 8 juin 2012